



Passeport patient

Pose d'une prothèse
hanche / genou

RAAC

RÉHABILITATION AMÉLIORÉE APRÈS CHIRURGIE

Passeport de M/Mme :

Nom du chirurgien :

Madame, Monsieur,

Vous allez être hospitalisé(e) au Centre Hospitalier de Laval pour une pose de prothèse. Vous bénéficierez du protocole de Réhabilitation Améliorée Après Chirurgie (RAAC), qui permet une diminution des complications postopératoires, et une récupération plus rapide de votre autonomie.

Vous trouverez dans ce livret toutes les informations qui vous aideront à mieux comprendre votre parcours, et à vous y préparer. Lisez-le avec votre famille.

Cette prise en charge nécessite votre participation avant, pendant et après l'intervention.

Ces informations ne se substituent en aucun cas aux entretiens que vous aurez avec votre chirurgien, ou tout autre membre de l'équipe soignante, mais elles pourront vous servir de support au cours de ces échanges. Apportez ce livret lors de vos différents rendez-vous, et le jour de l'opération.

Préparez votre visite en visionnant la vidéo présentant le parcours d'un patient venant pour une chirurgie dans le cadre de la RAAC au Centre hospitalier de Laval

Flashez le code avec votre smartphone



<https://youtu.be/ATOhdPXIX2O>

1 CONSULTATION CHIRURGIE

le .. / .. /

Dr

- >Le chirurgien vous explique les principes et risques de l'intervention
- >Vous donnez votre accord pour participer au programme RAAC et signez le consentement opératoire

Après la consultation, les documents suivants vous sont remis :

- Les ordonnances des examens à faire : bilan radios et autres examens spécifiques si besoin
- La convocation au "bilan pré-opératoire".

2 BILAN PRE-OPÉRATOIRE

le .. / .. /

Lors de cette journée, vous serez pris en charge en hôpital de jour, plusieurs consultations ou examens seront programmés :

- > Consultation avec le médecin anesthésiste qui vous informera sur le mode d'anesthésie et sur les traitements anti-douleurs.
- > Consultation avec l'infirmière RAAC
- > Examens complémentaires : radios, consultation ORL, etc.

Pensez à apporter :

- Les ordonnances de vos traitements en cours
- Tous vos examens récents (radiographies, ECG, ...)
- Tous vos résultats biologiques récents
- Vos éventuels comptes-rendus de cardiologie.



3 CONSULTATION DENTISTE

le .. / .. /

Un rendez-vous avec votre dentiste sera à programmer après la consultation d'anesthésie.

Compte tenu des délais, fixez-le dès que possible.



4 ORGANISEZ VOS SOINS À DOMICILE

Dès que possible, contactez les professionnels libéraux pour planifier les soins qui vous sont prescrits :



- Récupérez à la pharmacie les dispositifs qui vous ont été prescrits par le chirurgien : bas de contention, béquilles, ...
- Contactez l'infirmière libérale (pansement 2 à 3 fois par semaine, etc...)
- Contactez votre masseur-kinésithérapeute pour planifier la 1^{ère} séance dès le lendemain de votre sortie.

5 PRÉPAREZ VOTRE RETOUR À DOMICILE

Après votre intervention, même si vous gardez une certaine autonomie, il y a des tâches que vous ne pourrez pas réaliser :

- > Si vous vivez seul(e), prévoyez qu'une personne de votre entourage ou de votre famille puisse vous rendre visite régulièrement.
- > Pour vos repas, votre entourage sera mis à contribution. Si cela n'est pas possible, prévoyez des plats cuisinés surgelés ou la livraison de repas. Remplissez votre congélateur et votre réfrigérateur.
- > Pour l'entretien de votre logement, votre entourage devra être mis à contribution en sachant que des aides ménagères peuvent aussi vous être attribuées selon votre contrat de mutuelle.
- > Dans votre douche, mettez un tapis antidérapant pour vous assurer un accès sécurisé.

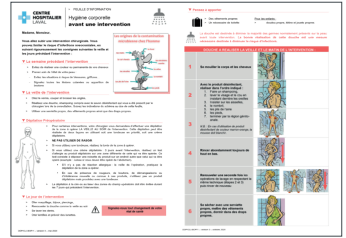


Renseignez-vous auprès de votre mutuelle concernant d'éventuelles aides ou prestations.

6

LA VEILLE DE L'INTERVENTION

- > **Réalisez les soins d'hygiène** décrits dans le document «hygiène corporelle avant une intervention»



- > **Préparez votre valise** en suivant la "liste des affaires personnelles à apporter" qui vous a été remise.



Pensez également à apporter le jour de l'intervention :

- l'ordonnance de votre traitement personnel
- Votre carte de groupe sanguin si vous l'avez
- Vos résultats d'examens sanguins,
- Vos radiographies
- Les dispositifs qui vous ont été prescrits : bas de contention, béquilles,

7

LE MATIN DE L'INTERVENTION

- > **Réalisez à nouveau les soins d'hygiène** décrits dans le document «hygiène corporelle avant une intervention»
- > Habillez-vous avec des **vêtements propres**
- > Prenez votre traitement habituel avec une gorgée d'eau selon les consignes de l'anesthésiste.



Respectez les consignes du **jeûne** :



**Ne pas fumer
ou vapoter**
dans les 12h qui
précèdent l'heure de
votre intervention



Ne pas manger
dans les 6h qui
précèdent l'heure de
votre intervention



Ne pas boire
dans les 2h qui
précèdent l'heure de
votre intervention

8 VOTRE ARRIVÉE À L'HOPITAL

Présentez-vous directement dans le service de Chirurgie Orthopédique situé au 2^{ème} étage du Bâtiment sud.

Dès votre arrivée, l'équipe soignante est à votre disposition pour vous informer sur le déroulement précis de votre intervention. Une tenue spécifique vous est donnée.



9 BLOC OPERATOIRE - SALLE DE RÉVEIL

Vous vous rendez au bloc opératoire, accompagné(e) par un brancardier :

- A pieds
- En fauteuil
- En lit.

Vous êtes accueilli(e) par l'équipe du bloc opératoire qui va s'occuper de vous tout au long de l'intervention.

Après l'intervention, vous allez en salle de réveil, puis, un brancardier vous raccompagne dans votre chambre.

10 LE RETOUR DANS LE SERVICE

La plupart du temps, vous pouvez :

- > boire environ 2 heures après votre retour dans le service
- > manger un repas léger le soir de l'intervention (proposition de repas au fauteuil)
- > vous lever une première fois avec l'aide d'un soignant, quelques heures après l'intervention.

Le chirurgien passera vous voir le soir de l'intervention.

Vous ne devez pas avoir mal

Tout au long de votre prise en charge, signalez votre douleur à l'équipe soignante pour qu'elle vous soulage.



NUMÉROS UTILES

En cas de problème, contactez :

- en journée, du lundi au vendredi, le secrétariat de chirurgie orthopédique
au **02 43 66 50 30**
par mail à orthopedie@chlaval.fr

- le week-end et la nuit, le service de chirurgie orthopédique
au poste **37663 en passant par le standard 02 43 66 50 00**

En cas d'urgence vitale, appelez le 15.

Alertez votre chirurgien si :



- l'infirmière constate un écoulement anormal au niveau des incisions ou une rougeur locale
- vous avez de la fièvre
- vous chutez
- vous avez des douleurs inhabituelles, intenses, non calmées par les antalgiques prescrits ou des douleurs au mollet.



VOS QUESTIONS :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....